****

CANDIDATURE APPEL A PROJETS 2024 :

**Subventions départementales** **aux organismes intervenant dans le domaine de l’agriculture**

*La demande de subvention est à envoyer au Conseil départemental du Val d'Oise avant le* ***30 juin 2024****. Elle sera constituée d’un dossier détaillant l’opération, déclinée éventuellement en actions, projets ou achats à subventionner. Elle comprendra le budget prévisionnel correspondant à cette opération et tous les documents permettant d’apprécier l’activité du demandeur.*

1. Identification du demandeur

**Organisme demandeur :**

*L’appel à projets est réservé aux organismes exerçant une activité d’intérêt général, ayant au moins un an d’existence, intervenant dans le domaine de l’agriculture et du développement rural.*

**Votre organisme appartient à la catégorie :**

[ ]  Associations

[ ]  Fondations

[ ]  Sociétés coopératives agricoles

[ ]  Syndicats agricoles

[ ]  Établissements publics administratifs, à l’exclusion des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale

**Champ d’action de l’organisme :**

**Adresse du siège social :**

1. Contact dans l’organisme

**NOM Prénom :**

**Fonction :**

**Mail :**

**Téléphone :**

1. Contexte de la demande

**Avez-vous bénéficié d'une subvention en 2023, dans le cadre de l'appel à projets annuel aux organismes intervenant dans le domaine de l'agriculture ?**

[ ]  OUI

[ ]  NON

*Pour rappel :**Si vous avez bénéficié d'une subvention au titre de l'année 2023, pensez à nous envoyer votre demande de solde complétée, le bilan 2023 des actions aidées (dates de réalisation, public touché, support…), un compte-rendu financier et un état des éventuels autres financements publics octroyés pour cette même opération.*

**Est-ce que vous bénéficiez ou avez sollicité une autre subvention du Département du Val d'Oise pour l'un des projets présentés cette année ?**

[ ]  OUI

[ ]  NON

Si oui, veuillez préciser le projet concerné et la subvention en question :

*Pour rappel : pour bénéficier d’une subvention départementale au titre de l’agriculture, un organisme dont les activités relèveraient de plusieurs domaines (culture, tourisme, loisirs, éducation, environnement, agriculture...) ne doit pas bénéficier simultanément d’un autre type de subvention du Département pour la même opération.*

1. Projets présentés pour l’année 2024

**Veuillez indiquer le ou les enjeux auxquels répondent vos projets :**

[ ]  Maintenir les surfaces agricoles

[ ]  Faire face au renouvellement des générations

[ ]  Favoriser les modes de production respectueux de l’environnement

[ ]  Soutenir les filières locales

[ ]  Adapter les pratiques au changement climatique

[ ]  Maintenir le lien avec le grand public

Pour chaque projet, veuillez présenter ci-après **un résumé du projet**, en précisant les actions menées et le territoire concerné.

**Veuillez fournir en complément de ce formulaire un descriptif de chacune des actions présentées,** apportant des éléments sur ses objectifs, son organisation (effectifs, planning, nombre de jours dédiés, estimation des achats de fournitures et prestations externes...) et l'évaluation de ses résultats (rendu, indicateurs…).

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………

[Intitulé PROJET 1]

Nombre de jours estimé :

Coûts estimés :

Résumé :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………

[Intitulé PROJET 2]

Nombre de jours estimé :

Coûts estimés :

Résumé :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………

[Intitulé PROJET 3]

Nombre de jours estimé :

Coûts estimés :

Résumé :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Montant de la subvention

*Pour rappel :*

* *Les actions réalisées à l'échelle de la Région sont prises en compte uniquement pour la part valdoisienne. Celle-ci est estimée à 10,2% du montant total de l'action (correspondant à la part valdoisienne de la SAU régionale, source CARIDF, monographie 2019).*
* *L’attribution des aides se fera en fonction de l’enveloppe annuelle disponible pour les aides aux structures agricoles.*
* *Montant minimum : 400 € /an*
* *Montant maximum : 20 000 € /an*

**Vous demandez en conséquence au Conseil départemental du Val d'Oise, dans le cadre de l’appel à projets aux organismes intervenant dans le domaine de l’agriculture, une subvention de la somme totale de ………….. Euros.**

Fait à ……….…………….. , le ………………

 Signature du demandeur

**Pièces à fournir** :

- Relevé d'Identité Bancaire

- Rapport d’activité 2023

- Descriptif détaillé des projets présentés

- Budget prévisionnel

***Dossier à retourner complet signé par mail à***

*Inès HEEREN, Chargée de mission agriculture durable*

*Mail :* *ines.heeren@valdoise.fr*

*Tel : 06 43 44 54 76*

 ***ou à l’adresse suivante :***

Conseil départemental du Val d'Oise

2 avenue du Parc

Direction du Développement Durable et de l’Agriculture

CS 20201 CERGY-

95032 CERGY –Cedex